

Filières d'études Joint et Double Degree (diplôme conjoint et double diplôme) dans les universités suisses – Mémento

Ce mémento a été rédigé sur la base du rapport remis le 10 février 2010 par le groupe de travail Joint et Double Degree du Réseau Bologna de la CRUS et d'une note recensant des recommandations présentées au Réseau Bologna le 19 mai 2010.¹

L'objectif de ce mémento est de créer une base de compréhension commune aux universités suisses pour les diplômes conjoints et doubles. Il ne revient que sur les points et éléments nécessitant des précisions.

Définitions de base

Filière d'études Double Degree (double diplôme):

Offre d'études de deux hautes écoles conduisant à un diplôme et à un titre décerné par chacune des deux institutions partenaires.

Filière d'études Joint Degree (diplôme conjoint):

Offre d'études conçue en commun par deux ou plusieurs hautes écoles et conduisant à un diplôme et un titre uniques.

Elaboration des programmes dans les filières d'études Joint Degree

Les partenaires s'accordent pour :

⇒ Préciser les profils de compétences / Learning Outcomes (acquis de formation), le contenu et le type de modularisation, avant qu'ils ne soient inscrits dans un cadre réglementaire (accord de coopération, règlement d'études et plan d'études).

⇒ Convenir de modalités identiques pour l'octroi de crédits aux institutions partenaires. Des compromis sont souvent nécessaires.

⇒ Maintenir le principe de l'offre dans le cadre des attestations de prestations d'études. De cette manière, les conditions et modalités des attestations de prestations d'études restent identiques pour tous les étudiant-e-s dans les enseignements proposés.

Organisation des études dans les filières d'études Joint Degree

⇒ La mise en place d'un centre administratif du type Leading House (lieu unique d'immatriculation) est vivement conseillée dans le cadre de cette coopération entre différents types de hautes écoles. Cela garantit la transparence du financement.

Dénomination des cursus dans les filières d'études Joint Degree

⇒ Les partenaires se mettent d'accord sur une dénomination commune du cursus (Art. 4.5 des *Recommandations de la CRUS pour le renouvellement coordonné de l'enseignement*)

Diplôme dans les filières d'études Joint Degree

⇒ Lors de l'attribution du diplôme, les universités concernées s'accordent sur les points suivants / éléments de dénomination et ordre de présentation (Art. 4.3 et 4.5 des *Recommandations de la CRUS pour le renouvellement coordonné de l'enseignement*) :

¹ Filières d'études Joint et Double Degree. Rapport du groupe de travail à l'attention du Réseau Bologna ; Filières d'études Joint et Double Degree dans les universités suisses – Recommandations.

- Ordre de la mention des hautes écoles délivrant le diplôme et de la précision de l'orientation scientifique
- Ordre de citation des hautes écoles délivrant le diplôme selon une systématique
- Spécification du domaine scientifique

Conception des documents finaux

⇒ Les éléments suivants devraient également figurer sur les diplômes des filières d'études Joint Degree :

- Logos des partenaires concernés
- Signatures

⇒ Les filières d'études Double Degree devraient être annoncées en tant que telles sur le diplôme.

⇒ La filière d'étude Joint ou Double Degree sera aussi mentionnée sous les points 2.4 et 6 du supplément au diplôme de la CRUS.

Littérature :

- Developing Joint Masters Programmes for Europe, EUA, 2004
- Guidelines for Quality Enhancement in European Joint Master Programmes, EUA, 2006
- Recommandations de la CRUS pour le renouvellement coordonné de l'enseignement des hautes écoles universitaires suisses dans le cadre du processus de Bologna, version du 1er octobre 2008 (avec les modifications du 1er février 2010)